DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

TRÉMÉOC

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept janvier à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H, Maire.

Étaient présents à la séance :
Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Jean-Jacques UHEL, Yann BARON, Béatrice CEVAER, Priscilla DEBRIX LECLERCQ,

Absents excusés ayant donné procuration :
Frédéric MAILLARD ayant donné procuration à Pascal CLAISSE
Nathalie LE GOFF ayant donné procuration à Sonia BORDET
Xavier HENNEQUIN ayant donné procuration à Jean-Jacques UHEL

Absente excusée
Ol'ga DUCRET

Date de convocation : 12 janvier 2024

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.
Monsieur Yann BARON est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le mercredi 20 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2023.

2. Attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et l'extension de la mairie et l'aménagement des espaces extérieurs

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier.
Un marché de maitrise d'œuvre a été lancé en fin d'année 2023 concernant le projet de rénovation énergétique et d'extension de la mairie et d'aménagement des espaces extérieurs.

L'analyse des offres réalisée avec l'assistance du FIA, a été effectuée au moyen des critères établis dans le règlement de la consultation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'attribuer à la société AR-TERR, le marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 114 108.23 HT**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société AR-TERR ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier**

3. CAUE du Finistère : adhésion 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère pour l'année 2024 pour un coût de 150 €.

4. Informations diverses

Bretagne infos : Monsieur le Maire distribue aux conseillers municipaux la revue de Bretagne Infos.

Clôture : 19h10

Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

MAIRIE DE TRÉMÉOC (Finistère)

Le secrétaire,
Yann BARON